



AVIS DE PUBLICATION RÈGLEMENT NUMÉRO 508-07

Le 18 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement modifiant le règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter un même critère relatif aux matériaux de revêtements extérieurs pour chaque secteur distinct et afin de réviser le plan de l' « Annexe B – Tracé des axes de transport actifs et motorisés Secteur Galia ».**

Ce règlement est entré en vigueur le 7 octobre 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Philippe, ce 8 octobre 2026

La greffière de la ville,

Me Stéphanie Dulude, avocate
Greffière et directrice
Service du greffe et des affaires juridiques